

MAZARS

Le Premium
131 boulevard de Stalingrad
69100 VILLEURBANNE

SAS au capital de 5 986 008 €
RCS : 351 497 649 Lyon

DELOITTE & ASSOCIES

Immeuble Higashi
106 cours Charlemagne
69002 LYON

SAS au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre

BOIRON

Société Anonyme

2 avenue de l'Ouest Lyonnais
69510 MESSIMY

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

MAZARS
Le Premium
131 boulevard de Stalingrad
69100 VILLEURBANNE
SAS au capital de 5 986 008 €
RCS : 351 497 649 Lyon

DELOITTE & ASSOCIES
Immeuble Higashi
106 cours Charlemagne
69002 LYON
SAS au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre

BOIRON

Société Anonyme

2 avenue de l'Ouest Lyonnais
69510 MESSIMY

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de la société BOIRON

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BOIRON relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 11 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite et à l'accord de préparation à la retraite

(Notes 1.7, 15.4, 19.2, 19.3 et 19.4 de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié

Les salariés du Groupe BOIRON bénéficient en France d'avantages postérieurs à l'emploi qui incluent les indemnités de départ en retraite conventionnelles et celles relatives à un accord interne de préparation à la retraite.

Ces engagements sont calculés chaque année par un actuaire indépendant. Ils ne sont pas comptabilisés, à l'exception d'un montant de 911 K€ issu de la fusion de DOLISOS en 2005 qui a été figé conformément à la réglementation comptable et repris en résultat lors du départ des salariés. Le montant de l'engagement total net de cette provision, comptabilisée au titre de DOLISOS, fait l'objet d'une mention en engagements hors bilan dans l'annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 pour un montant total de 98 801 K€. Les modalités de cette évaluation sont décrites dans les notes 19.3 et 19.4 de l'annexe aux comptes annuels et le détail des hypothèses actuarielles retenues en note 19.2.

Nous avons considéré l'évaluation des engagements relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi comme un point clé de l'audit, pour les raisons suivantes :

- La détermination des hypothèses actuarielles repose notamment sur le jugement de la Direction du Groupe. Il s'agit principalement du taux d'actualisation, des prévisions d'évolutions de salaires, des taux de rotation du personnel et de la table de mortalité appliquée.
- Le montant des engagements est sensible aux hypothèses et méthodes utilisées pour le calcul. Une variation de ces hypothèses par rapport aux observations pourrait conduire à un impact significatif sur les engagements hors bilan dans les comptes sociaux de BOIRON.

Notre réponse

Dans le cadre de notre audit des comptes sociaux, nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance de l'accord de préparation à la retraite ;
- Examiner la conformité de la méthodologie de calcul des engagements relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi appliquée par le Groupe à la recommandation ANC n°2013-02 du 7 novembre 2013 et aux techniques actuarielles reconnues ;

- Rapprocher, par sondages, les données individuelles, liées aux salariés et utilisées pour le calcul des engagements, avec les données issues du logiciel de paie et les derniers bulletins de salaires ;
- Réaliser un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie de calcul pour les engagements de BOIRON SA. Cet examen critique, réalisé par nos experts, s'est notamment traduit par :
 - La revue critique des hypothèses démographiques et financières utilisées pour le calcul des engagements (taux d'actualisation, évolutions de salaire, taux de rotation du personnel, table de mortalité...) au regard de la réglementation ou la confrontation de ces hypothèses aux observations menées (benchmarks, éléments statistiques...).
 - La contre-valorisation des engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite et à l'accord interne de préparation à la retraite.
- Comparer les montants d'actifs pris en compte au titre du fonds externalisé en déduction du montant des engagements avec les montants confirmés par la compagnie d'assurance ;
- Contrôler les montants des engagements indiqués et vérifier le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 11 mars 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société BOIRON par l'assemblée générale du 18 mai 2017 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 19 mai 2011 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2019, Deloitte & Associés était dans la 3^{ième} année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 9^{ième} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

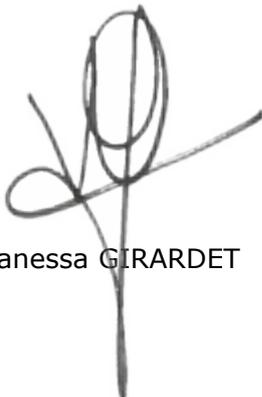
Lyon et Villeurbanne, le 10 avril 2020

Les commissaires aux comptes

MAZARS

Nicolas DUSSON Séverine HERVET

DELOITTE & ASSOCIES



Vanessa GIRARDET

COMPTES ANNUELS

Bilan

Compte de résultat

Annexe

BOIRON SA

COMPTE DE RESULTAT (social) en K€	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Montant net du chiffre d'affaires	2	423 694	494 072
Production stockée ou déstockée		294	- 958
Production immobilisée		3 418	2 388
Subventions d'exploitation		136	147
Reprises sur provisions et transferts de charges	11-15	6 693	6 843
Autres produits	2	7 828	3 613
Total des produits d'exploitation		442 063	506 105
Achats de marchandises, matières premières et autres approvisionnements		34 011	36 508
Variation de stocks marchandises et autres approvisionnements		-1001	-1392
Autres achats et charges externes		117 421	123 419
Impôts, taxes et versements assimilés		22 222	25 448
Salaires et traitements	3-4	97 995	100 755
Charges sociales		48 629	51 028
Dotations aux amortissements sur immobilisations	8-9	29 072	30 182
Dotations aux provisions sur actif circulant et risques et charges	11-15	6 872	5 913
Autres charges	2	6 458	8 123
Total des charges d'exploitation		361 679	379 984
Résultat d'exploitation		80 384	126 121
Produits des participations		1 529	1 294
Produits des valeurs mobilières, créances de l'actif immobilisé, autres intérêts		946	488
Reprises sur provisions	15	2 527	170
Différences positives de change		3 176	1 733
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total des produits financiers		8 179	3 685
Dotations financières aux amortissements et aux provisions		10 825	5 124
Intérêts et charges assimilées		206	157
Différences négatives de change		4 077	1 933
Charges nettes sur cessions de VMP		0	32
Total des charges financières		15 108	7 246
Résultat financier	6	-6 929	-3 561
Résultat courant avant impôt		73 455	122 560
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		4	8
Produits exceptionnels sur opérations en capital		939	8 146
Reprises sur provisions exceptionnelles et transferts de charges	9-15	6 684	5 223
Total des produits exceptionnels		7 627	13 377
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		253	57
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		4 657	3 585
Dotations aux provisions exceptionnelles	8-9-15	9 148	17 127
Total des charges exceptionnelles		14 058	20 769
Résultat exceptionnel	7	-6 431	-7 392
Intéressement		4 841	7 914
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		3 396	7 753
Impôts sur les bénéfices		20 845	35 923
Bénéfice de l'exercice		37 941	63 578

BOIRON SA

ACTIF (en K€)	Notes	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	31/12/2019 NET	31/12/2018 NET
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8	174 489	86 955	87 534	87 491
Brevets, licences, marques		3 452	3 392	60	2 224
Logiciels informatiques		92 798	72 775	20 023	18 014
Droits au bail et fonds commerciaux		72 615	10 788	61 827	61 827
Immobilisations incorporelles en cours		5 624		5 624	5 426
Avances et acomptes sur immobilisations					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9	415 197	242 370	172 827	176 613
Terrains et agencements		45 581	17 433	28 148	27 549
Constructions et agencements		196 351	118 558	77 793	79 999
Installations techniques, matériels et outillages		142 162	87 658	54 504	53 149
Autres immobilisations corporelles		21 556	18 721	2 835	3 106
Immobilisations en cours		9 456		9 456	11 782
Avances et acomptes sur immobilisations		91		91	1 028
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	10	114 513	37 856	76 657	52 016
Titres de participation		111 525	37 856	73 669	49 225
Créances rattachées à des participations		692	0	692	
Autres immobilisations financières		2 296	0	2 296	2 792
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		704 199	367 181	337 018	316 120
STOCKS	11	50 977	2 276	48 701	47 716
CREANCES D'EXPLOITATION	12	77 183	1 768	75 415	94 019
Clients et comptes rattachés		57 164	544	56 620	75 408
Autres créances		20 020	1 225	18 795	18 611
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES	13	209 773	0	209 773	229 123
COMPTES DE REGULARISATION	12	2 916	0	2 916	2 658
TOTAL ACTIF CIRCULANT		340 850	4 044	336 805	373 516
Ecart de conversion actif		86	0	86	270
TOTAL ACTIF		1 045 135	371 226	673 909	689 906

BOIRON SA

PASSIF (en K€)	Notes	31/12/2019	31/12/2018
CAPITAUX PROPRES		467 559	430 549
Capital social		17 545	17 566
Primes liées au capital social		79 876	79 876
Réserve légale		2 201	2 201
Réserves diverses		332 579	295 743
Report à nouveau		35 358	35 163
RESULTAT DE LA PERIODE		37 941	63 578
Subvention d'investissements			
Provisions réglementées		38 024	35 681
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	14	543 524	529 808
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	15	20 882	22 376
DETTES FINANCIERES		19 125	12 903
Emprunt obligataire			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit		14 565	8 663
Emprunts et dettes financières divers		4 560	4 240
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		34 089	42 770
DETTES FISCALES ET SOCIALES		48 067	64 764
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		4 596	6 896
AUTRES DETTES		3 313	9 124
COMPTES DE REGULARISATION		199	1 250
TOTAL DETTES ET REGULARISATIONS	16	109 389	137 707
Ecart de conversion passif		113	15
TOTAL PASSIF		673 909	689 906

ANNEXE

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros (K€), sauf indication contraire.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Les comptes sociaux ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 11 mars 2020.

Principaux évènements de l'exercice 2019

Le chiffre d'affaires s'élève à 423 694 K€ contre 494 072 K€ en 2018, en retrait de 70 378 K€ soit -14,2%.

Les attaques virulentes injustifiées et réitérées contre l'homéopathie en France pèsent lourdement sur le résultat d'exploitation de l'année 2019, en fort recul : il s'établit à 80 384 K€ contre 126 121 K€ en 2018.

Cette décroissance s'explique principalement par la forte baisse du chiffre d'affaires de l'année -70 378 K€, compensée partiellement par une économie sur les charges d'exploitation d'un montant -18 305 K€.

Des éléments non récurrents génèrent une variation défavorable sur les autres produits et charges :

- Les marques, brevets et matériels liés au dispositif médical acheté en 2017 à la société ALKANTIS ont été intégralement dépréciés en 2019, pour 2 069 K€.
- En 2018, une plus-value de 6 207 K€ avait été enregistrée pour la vente de l'établissement de Levallois-Perret.

En octobre 2019, les laboratoires BOIRON et LEHNING ont déposé deux recours contre les décrets du 30 août 2019 relatifs à l'arrêt progressif du remboursement des médicaments et spécialités homéopathiques d'ici 2021.

NOTE 1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1 - PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX

Dans l'objectif de présenter une image fidèle, les comptes annuels de l'exercice ont été établis :

- en respectant les principes généraux de prudence, de régularité et de sincérité,
- conformément aux hypothèses de base suivantes de :
 - continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux dispositions du Code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983, ainsi que du règlement ANC n° 2016-07 relatif au Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments patrimoniaux est la méthode des coûts historiques, sous réserve de la réévaluation de 1976.

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

1.2 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

L'application du règlement de l'ANC n° 2015-06 (cf. supra) n'a pas eu d'impact sur l'évaluation ultérieure des fonds de commerce et mali techniques. L'analyse a en effet confirmé une durée d'utilisation non limitée pour ces actifs.

Par ailleurs, la société avait opté en 2016 pour ne pas retraiter l'affectation extracomptable des malis techniques existant au 1^{er} janvier 2016. Les malis étaient affectés précédemment au fonds commercial.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition. Ce dernier correspond à la valeur nominale historique des actifs incorporels, excepté pour ceux issus de la fusion avec DOLISOS qui ont été apportés à leur valeur réelle.

L'activation des coûts d'emprunts ne concerne aucune des immobilisations incorporelles.

- **Frais de recherche et de développement** : les dépenses de recherche sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles ont été supportées. La société immobilise les frais de développement lorsque les critères d'activation sont respectés. En pratique, les frais de développement activés correspondent aux frais liés à des logiciels informatiques (cf. infra).
- **Brevets, licences et marques** : les dépenses liées aux brevets et licences déposés par la société ne sont pas immobilisés. Seuls les brevets acquis sont classés dans cette rubrique. Ces derniers sont amortis sur vingt ans.
Les concessions de brevets, ne remplissant pas les critères de pleine propriété, ne sont pas immobilisées. Les marques qui figurent à l'actif sont des marques acquises ou valorisées à l'occasion d'opérations d'apports ou de fusions. Elles ne font pas l'objet d'un amortissement, leur durée de vie n'étant pas programmée dans le temps.
Un test de dépréciation est mis en œuvre à chaque fois qu'un indice de perte de valeur est identifié (notamment baisse significative des ventes de produits distribués sous la marque). Le test est réalisé sur la base d'une approche multi critères (rentabilité, chiffre d'affaires).
- **Logiciels informatiques** : les dépenses de logiciels à usage interne sont immobilisées lorsqu'elles concernent des projets informatiques importants, dès lors qu'ils présentent une forte probabilité de réussite technique

et d'obtention d'avantages économiques futurs. Seules les dépenses de développement internes et externes (qui concernent les frais d'analyse organique, les frais de programmation, de tests et jeux d'essais et les frais de documentation destinée à l'utilisateur) sont activées.

Les logiciels sont amortis selon le mode linéaire sur une durée de un à cinq ans à compter de la date d'acquisition, lorsqu'ils sont acquis ou de leur date de mise en service, lorsqu'ils sont développés en interne. Les progiciels de gestion intégrés de type ERP, compte tenu de leur importance opérationnelle et de leur durée probable d'utilisation, sont amortis sur une durée de huit ans. La mise en service des projets importants est effectuée par lots, lorsque l'utilisation de chaque lot est indépendante.

- **Fonds commerciaux** : les fonds commerciaux figurant à l'actif ne sont pas amortis, car la société n'a pas identifié de durée limitée prévisible à leur exploitation (durée d'utilisation non limitée). Les fonds commerciaux font donc l'objet de tests de dépréciation chaque année à la clôture de l'exercice, même en l'absence d'indice de perte de valeur, par rapport à la valeur d'usage (flux actualisés de trésorerie).

Les tests sont effectués en tenant compte de la manière dont les fonds de commerciaux sont suivis en interne. Ainsi, les fonds commerciaux qui ne sont plus suivis distinctement, et sont devenus fongibles, sont testés au niveau auquel ils sont suivis par la direction.

Pour information, la baisse du chiffre d'affaires en 2019 en Métropole et de l'évolution de la prise en charge des médicaments homéopathiques par l'Assurance Maladie, n'ont pas eu d'impact sur les tests de dépréciation, la valeur recouvrable des fonds de commerce étant très supérieure à leur valeur nette comptable.

1.3 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles, hors apports de DOLISOS, sont évaluées à leur coût d'achat majoré des frais accessoires selon les critères déterminés par la réglementation CRC 2004-06, 2002-07 et 2002-10 sur les actifs et leur dépréciation.

Les immobilisations issues de la fusion avec DOLISOS ont été apportées à leur valeur réelle. La valeur d'apport a ainsi été enregistrée comme la valeur brute des immobilisations correspondantes et un nouveau plan d'amortissement, conforme à la réglementation et à la pratique de BOIRON, a été déterminé.

L'activation des coûts d'emprunts ne concerne aucune des immobilisations corporelles.

La société a opté pour la constatation en charges des frais d'acquisition des immobilisations (droit de mutation,...) et non l'intégration dans le prix de revient des immobilisations concernées.

Les éléments de l'actif immobilisé suivent l'approche par composants : ils sont répartis entre immobilisations décomposables (structure et composants identifiés distinctement en tant qu'immobilisations amortissables sur des durées d'utilisation propres) et non décomposables.

La société n'a pas de dépense de gros entretien ou de grande révision, n'évoluant pas dans un secteur d'activité concerné par ce type de dépenses. Lorsque leur durée d'utilisation attendue est supérieure à un an, les pièces de rechange et de sécurité significatives sont immobilisées.

Les plans d'amortissement sont déterminés selon la durée d'utilité des actifs correspondants pour l'entreprise, en fonction de la consommation des avantages économiques attendus et des conditions probables d'utilisation des biens.

Les durées de vie retenues dans le calcul des amortissements sont les suivantes ; elles sont inchangées par rapport à l'exercice précédent :

Éléments d'actif	Amortissements	
	Economiques	Fiscaux
Constructions gros œuvres	30 ans	20 ans
Constructions autres composants	20 ans	20 ans
Agencements des constructions	10 ans	10 ans
Matériel industriel	12 ans	8 ans
Matériel de bureau, informatique, roulant	3 à 5 ans	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	10 ans	10 ans

Les différences entre les amortissements économiques et les amortissements fiscaux sont constatés en amortissements dérogatoires les soldes à la clôture sont présentés dans une rubrique distincte des capitaux propres, et les variations sont constatés en résultat exceptionnel).

1.4 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

- **Titres de participation** : ils sont évalués à leur coût d'acquisition, majoré des frais d'acquisition. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle des titres devient inférieure à leur valeur d'inscription à l'actif. La valeur actuelle est la plus élevée de la valeur vénale (disponible en cas de transaction comparable récente), de la situation nette de la société à la date de clôture et de la valeur d'usage, appréciée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés, selon des modalités proches de celles retenues dans les comptes consolidés pour les tests de dépréciation des actifs non courants.

- **Actions auto-détenues** : Dans le cadre du programme de rachats d'actions, le conseil d'administration du 19 décembre 2019 a décidé d'annuler l'ensemble des actions auto-détenues, acquises au mois d'octobre 2018 dans le cadre du programme de rachat d'actions et affectées à l'objectif d'annulation, à la date du 31 décembre 2019, soit 20 152 actions, conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 mai 2019.

Les actions auto-détenues sont présentées au bilan en immobilisations financières.

La valeur actuelle des actions auto-détenues est égale au cours moyen du mois de décembre. A la clôture, une comparaison est effectuée entre le montant comptabilisé à l'entrée dans le patrimoine et la valeur actuelle. Cette comparaison peut faire apparaître des plus-values ou des moins-values. Seules les moins-values affectent le résultat de l'exercice ; elles sont comptabilisées sous forme d'une dépréciation.

1.5 - STOCKS

Conformément aux dispositions du règlement CRC 2004-06, la société n'a pas retenu l'option d'inclusion des frais financiers de la période de fabrication dans la valorisation des stocks.

Les stocks des matières premières, des marchandises et des approvisionnements sont évalués à leur coût d'acquisition, comprenant le prix d'achat et les frais accessoires.

Le coût des matières premières, des marchandises et des approvisionnements a été valorisé suivant la méthode du prix moyen pondéré.

Les stocks des produits fabriqués sont valorisés au coût de production. Ce coût est constitué des consommations et des charges directes et indirectes de production, dont les amortissements des biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur réalisable d'un article en stock est inférieure à son coût. Dans le cas où la valeur de réalisation ne peut être déterminée, des indices de pertes de valeur sont pris en compte, comme la rotation ou l'obsolescence des produits.

1.6 - CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont converties au cours de change du jour de la transaction. Les écarts de change entre le cours de règlement et le cours de la date de transaction sont constatés en résultat d'exploitation ou en résultat financier en fonction de la nature des créances et des dettes dans le respect du nouveau règlement de l'ANC n° 2015-05 du 2 juillet 2015 applicable à partir des exercices ouverts au 1^{er} janvier 2017.

Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères non dénouées à la clôture de l'exercice sont converties au cours du 31 décembre. Les écarts en découlant sont portés en écarts de conversion à l'actif ou au passif du bilan. Une provision est constituée pour couvrir les pertes de change latentes. Ces principes s'appliquent que les créances et les dettes soient couvertes ou non.

Le traitement des couvertures des créances et dettes libellées en monnaies étrangères est expliqué en note 1.8.

Une dépréciation est constatée, lorsque les flux de règlement attendus estimés à la clôture de l'exercice sont inférieurs à leur valeur comptable. L'analyse du risque client est réalisée au cas par cas, en tenant compte d'une probabilité de défaillance et d'une probabilité de pertes en cas de défaut. Les probabilités sont estimées en tenant compte de critères tels que la situation financière du client, l'ancienneté de la créance ou l'existence d'un litige.

Les provisions sont constituées en tenant compte des garanties reçues, le cas échéant.

1.7 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En application des dispositions de la réglementation CRC 2000-06, une provision est comptabilisée lorsque BOIRON a une obligation à l'égard d'un tiers, obligation dont le montant peut être estimé de façon fiable et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Ces provisions couvrent les provisions pour litiges sociaux et commerciaux, les provisions pour retours de marchandises, les provisions destinées à couvrir des actions en cours sur les risques fiscaux et autres procédures, les provisions pour perte de change, les provisions pour réorganisation, les provisions pour gratification versée aux salariés à l'occasion de la remise des médailles du travail.

Dans le cas de réorganisations, une obligation est constituée dès lors que la réorganisation a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé à échéance déterminée ou d'un début d'exécution.

La société ne comptabilise pas les engagements de retraite, à l'exception de la provision apportée dans le cadre de la fusion de DOLISOS en 2005 et des cotisations versées à un fonds et constatées en charges l'année de leur versement. Le montant de la provision apportée a été figé, conformément à la réglementation comptable et repris en résultat lors du départ des salariés.

L'engagement est calculé selon les dispositions de la recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 de l'ANC, sans changement par rapport aux années antérieures.

Le montant de l'engagement total net de la provision, comptabilisée au titre de DOLISOS, résiduelle et nette de la juste valeur des fonds versés auprès d'un organisme externe est communiqué en engagements hors bilan en note 15.4.

De même, les engagements contractés au titre de l'accord de préparation à la retraite (APR) et assimilés à des avantages postérieurs à l'emploi figurent en note 19 parmi les engagements hors bilan.

En revanche, et conformément à la réglementation en vigueur concernant les avantages long terme, une provision est constatée pour tenir compte des gratifications à verser au titre des médailles du travail.

1.8 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Conformément à la recommandation de l'ANC 2015-05 et aux principes définis dans le Plan Comptable Général (art 372-1s), la société comptabilise les variations de valeur des contrats d'instruments financiers à terme à la clôture de l'exercice (essentiellement ventes à terme de devises dans le cadre de la politique de couverture de change des ventes en devises du groupe) comme suit, depuis le 1^{er} janvier 2017 :

- Le principe général est que les impacts des instruments financiers qui répondent aux critères de couverture définis par le règlement sont constatés de manière symétrique par rapport à l'élément couvert, dès lors que les critères de couverture définis par le règlement sont respectés.
- les variations de juste valeur liées aux opérations de couverture de flux de trésorerie ne sont pas constatées en résultat à la clôture.
- les variations de juste valeur des opérations de couverture de créances et dettes en devises sont présentées en résultat d'exploitation ou en résultat financier comme explicité dans la note 1.6, en pertes et produits de change, dans la mesure où ces instruments sont négociés sur un marché organisé dont la liquidité peut être considérée comme assurée. Les variations de juste valeur sont constatées de manière

symétrique aux opérations couvertes. A la clôture de l'exercice les gains latents sur les opérations couvertes viennent en diminution de la perte de change latente sur les éléments couverts. Seule la perte de change nette sur l'opération couverte est constatée. Les pertes latentes sur les instruments de couverture ne sont pas constatées, sauf si elles excèdent le gain latent sur les opérations de couverture.

- Le groupe a opté pour ne pas constater spécifiquement les reports déports sur les opérations à terme.

Sur les exercices présentés, les instruments dérivés de change en cours correspondent uniquement à des couvertures de juste valeur et non de flux de trésorerie. Il n'existe pas d'instrument financier ne répondant pas aux critères de couverture.

La présentation de l'exposition au risque de change et de la stratégie en matière de couverture, ainsi que les positions des instruments de couverture en cours au 31 décembre 2019 sont mentionnées en note 19.5.

1.9 - CREDITS D'IMPOT ET REMBOURSEMENT D'IMPOT

Le Crédit d'Impôt Recherche est comptabilisé en diminution de l'impôt sur les bénéfices. Il est imputé sur l'impôt dû au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été exposées.

La société a constaté un produit d'impôt complémentaire de 236 K€ au titre de la contribution sur les dividendes de 3% de l'Italie.

NOTE 2 - PRODUITS D'EXPLOITATION

2.1 - CHIFFRE D'AFFAIRES

La répartition des ventes par activité est la suivante :

	2019			2018 Total	Variation %
	CA France	CA Export	Total		
Activité pharmaceutique	303 079	109 397	412 476	482 068	-14,4%
Activité non pharmaceutique	4 342	6 876	11 218	12 004	-6,5%
MONTANT TOTAL	307 421	116 274	423 694	494 072	-14,2%

Les produits sont comptabilisés dès lors que :

- il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront à l'entreprise,
- leur montant peut être estimé de façon fiable,
- à la date de transaction, il est probable que le montant de la vente soit recouvré

L'essentiel du chiffre d'affaires correspond à la vente de produits homéopathiques. En pratique, le chiffre d'affaires est constaté à la date de livraison des produits.

Les remises accordées aux groupements et pharmaciens sont présentés en diminution du chiffre d'affaires.

Comme indiqué en note 1.7, une provision est constituée au titre des retours de marchandises, en provisions pour risques et charges.

2.2 - AUTRES PRODUITS / AUTRES CHARGES

	2019	2018	Variation
Autres Produits	7 828	3 613	
Redevances	97	94	3,7%
Gains de Change sur Opérations Commerciales (1)	615	980	-37,2%
Produits Divers (2)	7 116	2 539	180,3%
Autres Charges	-6 458	-8 123	
Redevances	-5 525	-6 979	-20,8%
Gains de Change sur Opérations Commerciales (1)	- 636	- 759	-16,2%
Charges Diverses	- 297	- 385	-22,9%

(1) Résultats de change sur les opérations commerciales

(2) Les produits divers correspondent d'une part aux produits d'assurance IDR couvert par notre Fonds BNP Cardif pour un montant de 3 527 K€ contre 2 539 K€ en 2018 et d'autre part, d'un produit Intra-Groupe concernant les prix de transfert.

NOTE 3 - REMUNERATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Ces rémunérations sont constituées des sommes effectivement versées par la société mère aux personnes qui sont à la clôture ou qui ont été dirigeants, administrateurs et/ou mandataires sociaux, au cours de l'exercice clos.

Le total des revenus bruts 2019 s'élève à 1 814 K€ (contre 2 833K€ en 2018) et se décompose en :

- rémunérations fixes : 957 K€,
- rémunérations variables : 474 K€ (elles intègrent l'intéressement, la participation, la prime d'intéressement basée sur le résultat opérationnel du groupe et l'abondement au PEE et PERCO),
- honoraires et droits d'auteurs : 53 K€,
- rémunérations allouées aux membres du Conseil : 243 K€,
- avantages en nature : 88 K€.

Il n'y a ni avance, ni crédit alloué aux membres des organes d'administration et de direction, ni avantage visé par la loi TEPA, alloué aux membres de la direction.

Pour information, les engagements hors bilan liés aux organes d'administration et de direction sont constitués des avantages postérieurs à l'emploi pour 914 K€ et des avantages à long terme pour 114 K€.

NOTE 4 - EFFECTIF

4.1 - EFFECTIF MOYEN

Les groupes de niveaux sont définis selon la grille de classification de la Convention Nationale de l'industrie pharmaceutique. La catégorie cadres correspond essentiellement à la catégorie 3.

Aucune variation de périmètre n'est intervenue en 2019.

	31/12/2019	31/12/2018
Ensemble 1 (groupes 1 à 3)	978	1056
Ensemble 2 (groupes 4 et 5)	976	996
Ensemble 3 (groupes 6 à 11)	460	453
Total effectif physique	2 414	2 505
Total effectif en équivalent temps plein	2 292	2 374

4.2 - EFFECTIF FIN D'ANNEE

A titre d'information, l'effectif au 31 Décembre 2019 est le suivant :

	31/12/2019	31/12/2018
Ensemble 1 (groupes 1 à 3)	936	1038
Ensemble 2 (groupes 4 et 5)	974	990
Ensemble 3 (groupes 6 à 11)	460	460
Total effectif physique	2 370	2 488
Total effectif en équivalent temps plein	2 252	2 361

NOTE 5 - IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

	Global	Courant	Exceptionnel
Résultat après intéressement, avant impôt et participation	62 182	68 614	-6 432
Impôt sur les sociétés	20 845	22 795	-1950
Résultat après impôt et avant participation	41 337	45 819	-4 482
Participation des salariés	3 396		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	37 941		

L'impôt sur les bénéfices dû au titre de l'exercice 2019 tient compte du Crédit d'Impôt Recherche de 1 332 K€ (1 540 K€ en 2018).

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi imputé sur l'impôt liquidé en mai 2019 s'élève à 2 974 K€. Ce montant a été affecté en totalité aux investissements industriels et fonciers. Le CICE a été supprimé en 2019 et remplacé par une diminution des charges sociales.

La société a appliqué la disposition de la loi Macron permettant aux entreprises qui acquièrent, entre le 15 avril 2015 et le 14 avril 2017, certains biens d'équipement amortissables, selon le mode dégressif, de déduire de leur résultat imposable 40% de la valeur d'origine de ces biens. La valeur de la déduction ainsi effectuée sur l'exercice 2019 est de 1 268 K€ (1 304 K€ en 2018).

La société a constaté un produit d'impôt complémentaire en 2019 de 236 K€, lié à l'excédent du remboursement au titre de la contribution sur les dividendes de 3% pour l'Italie.

Le résultat exceptionnel comprend essentiellement, l'impact de la dissolution de notre filiale Dolisos Italie, et la reprise partielle de la provision pour contrôle fiscal (cf note 7).

NOTE 6 - RESULTAT FINANCIER

	31/12/2019	31/12/2018
Produits de participation ⁽¹⁾	1 529	1 294
Revenus de prêts sur filiales	737	290
Gains de change ⁽²⁾	3 176	1 733
Autres produits financiers ⁽³⁾	210	198
Produits sur cession de VMP		
Reprises de provisions pour dépréciation des participations ⁽⁴⁾	2 235	170
Reprises de provisions pour risques et charges ⁽⁵⁾	292	
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	8 179	3 684
Charges d'intérêts	- 83	- 156
Pertes de change ⁽²⁾	-4 077	-1933
Autres charges financières	- 123	0
Charges sur cessions de VMP	0	- 32
Dotations aux provisions pour dépréciation des participations ⁽⁶⁾	-9 804	-4 832
Dotations aux provisions pour risques et charges	-1021	- 292
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	-15 108	-7 246
RÉSULTAT FINANCIER	-6 929	-3 561

- (1) Les produits de participation correspondent aux dividendes perçus des filiales. Le détail par filiale est donné dans le tableau des filiales et participations.
- (2) Le résultat net de change correspond à une perte de 901 K€, il contient le résultat de la valorisation des comptes courants financiers, des comptes bancaires et des opérations de couvertures attenantes.
- (3) En 2019, les autres produits financiers concernent principalement des intérêts sur dépôt à terme et comptes rémunérés pour 179 K€ (contre 181 K€ en 2018).
- (4) Reprise de provisions en 2019 Dolisos Italia 2 235 K€. L'impact net de la liquidation est négligeable. En effet, la reprise de provision vient compenser le mali de liquidation de 2 334 K€ constaté en résultat exceptionnel, conformément aux règles comptables.
- (5) Correspond à la reprise de provision sur écarts de change latents.
- (6) Dont provisions en 2019 sur BOIRON Medicamentos Homeopaticos au Brésil pour 546 K€, BOIRON Belgium pour 1 687 K€, BOIRON Pologne pour 2 098 K€, UNDA en Belgique pour 2 505 K€, SPRL Boiron Belgique pour 682 K€, BOIRON Hongrie 1 050 K€, BOIRON Inde 603 K€, Boiron SA Suisse pour 48 K€, Boiron SAS en Colombie pour 563 K€ et Editions SIMILIA pour 22 K€.

NOTE 7 - RESULTAT EXCEPTIONNEL

	2019	2018
Autres charges exceptionnelles	- 253	- 57
Autres produits exceptionnels	4	8
Plus / Moins values nettes sur immobilisations	-3 718	4 561
. Plus / Moins values sur immobilisations corporelles	- 825	6 781
. Plus / Moins values sur immobilisations incorporelles	- 4	-1736
. Plus / Moins values sur immobilisations financières (1)	-2 334	
. Plus / Moins values sur actions auto-détenues	- 555	- 485
Dotations aux amortissements et provisions nettes de reprises	-2 465	-11 905
. Dotations aux amortissements et provisions réglementées nettes de reprises (2)	-2 343	-3 353
. Dotations aux amortissements et provisions exceptionnelles sur immobilisations nettes de reprises (3)	365	965
. Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles nettes de reprises (4)	- 486	-9 516
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-6 432	-7 392

(1) Dont 2 334 K€ de moins-value de liquidation suite à la Dissolution de Dolisos Italie

(2) Dont 2 308 K€ de dotations aux amortissements dérogatoires nettes de reprises suite aux amortissements des agencements des nouveaux bâtiments de Messimy et des Olmes.

(3) Dont reprise de provision exceptionnelle sur agencement et matériel de fabrication Ste Foy les Lyon.

(4) En 2019 reprise partielle de la provision pour impôt relative au contrôle fiscal pour un montant de 1 262 K€ (cf note 15).

Reprise de la provision PSE nette des dotations pour un montant de 321 K€.

Dotation exceptionnelle des Brevets Alkantis pour un montant de 1 858 K€, de la marque Alkantis 126 K€ et des machines Alkantis pour 85 K€.

NOTE 8 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	31/12/2018	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2019
Brevets, Licences, Marques ⁽¹⁾	3 392	60			3 452
Logiciels (2)	83 572	4 708	- 36	4 554	92 798
Fonds commerciaux ⁽³⁾	72 615				72 615
Immobilisations en cours et acomptes ⁽⁴⁾	5 427	4 811		-4 613	5 624
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES BRUTES	165 005	9 579	- 36	- 59	174 489
Amortissements et provisions Brevets, Licences, Marques	-1 167	-2 224			-3 392
Amortissements et provisions Logiciels	-65 558	-7 248	32		-72 775
Amortissements et provisions Droits au bail					
Amortissements et provisions Fonds commerciaux	-10 788				-10 788
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	-77 514	-9 473	32	0	-86 955
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES	87 491	106	- 4	- 59	87 534

(1) Le poste Brevets, Licences et Marques a augmenté de 60 K€ à la suite de l'acquisition de la marque STILLIDOSSES à SPRL Boiron en Belgique.

(2) La mise en place du nouvel outil de gestion de l'activité logistique pour la plateforme des Olmes pour 2 200 K€.

L'implémentation de JD Edwards au sein de la filiale Canadienne pour 324 K€.

Boiron Cloud externalisation et infogerance des datacenter : 1 889 K€.

Evolution du référentiel Groupe : 425 K€.

Sérialisation Russie : 314 K€

Happi Harmoniser Analyser Planifier et Piloter 2018 : 364 K€

(3) Les fonds commerciaux sont essentiellement constitués de :

- **Fonds commercial SIBOURG (1 356 K€)** : consécutif à la fusion réalisée rétroactivement au 1^{er} juillet 1990 de BOIRON et des LABORATOIRES SIBOURG qui opéraient exclusivement sur Marseille et sa région. BOIRON ne disposait pas en 1990 de laboratoire à Marseille : cette acquisition a permis un quasi quadruplement du chiffre d'affaires des ventes de médicaments homéopathiques à nom commun, sur la zone de chalandise de l'établissement.
- **Fonds commercial LHF (7 019 K€)** : consécutif à l'acquisition en 1988 de la société LHF qui a eu pour effet d'augmenter la part de marché de médicaments homéopathiques de BOIRON de 45% à 57% environ.
- **Fonds commercial DOLISOS (49 414 K€)** : consécutif à la fusion-absorption de DOLISOS en 2005 qui a permis une progression de 30% environ des ventes de médicaments homéopathiques à nom commun et d'environ 30% des ventes de spécialités sur le marché historique de BOIRON.
Les activités de la société LHF et de DOLISOS sont totalement intégrées à celles de BOIRON dont elles sont désormais indissociables et indifférenciables.
- **Fonds commercial DOLISOS SANTE ANIMALE (1 368 K€)** : consécutif à la transmission universelle de patrimoine réalisée le 2 mai 2007. Il comprend le fonds commercial DOLISOS SANTE ANIMALE pour 534 K€ transmis lors de la Transmission Universelle de Patrimoine et le mali technique pour 834 K€ correspondant à la différence entre la valeur comptable de la participation détenue dans la filiale et la quote-part de la situation nette à la date de l'opération. Ce mali a été affecté en totalité extra-comptablement au poste fonds commercial.
- **Fonds commercial LABORATOIRES FERRIER (1 893 K€)** : consécutif à la transmission universelle de patrimoine réalisée le 2 août 2017. Il comprend le fonds commercial des LABORATOIRES FERRIER pour 88 K€ transmis lors de la Transmission Universelle de Patrimoine et le mali technique pour 1 805 K€ correspondant à la différence entre la valeur comptable de la participation détenue dans la filiale et la quote-part de la situation nette à la date de l'opération. Ce mali a été imputé en totalité dans un sous-compte du poste fonds commercial.

(4) Les immobilisations en cours et acomptes concernent exclusivement des projets informatiques. Les projets seront amortis à compter de la mise en service de chaque lot indépendant.
Les principaux projets en cours acquis sur l'exercice concernent :
La mise en place du projet SYMPHONY pour les ventes, la BI et le marketing de la visite médicale : 928 K€.
Les projets industriels comprenant la sérialisation Russie, Pilotage programme Hubsilog et digitalisation de la production : 1 840 K€
Gestion du référentiel Groupe : 521 K€.
Les immobilisations en cours au 31 décembre 2019 devraient être mises en service le 1^{er} semestre 2020 et pour la digitalisation fin 2021.

La diminution des immobilisations en cours est essentiellement due à la mise en service du projet d'externalisation des serveurs pour un montant de 1 542 K€, les Olmes pour 796 K€ et la mise en service des projets JDE (Italie, Canada, socle) 456 K€.

Les fonds commerciaux ont cessé d'être amortis en 2005 à la suite de la fusion avec DOLISOS. Ils n'ont fait l'objet d'aucune perte de valeur sur l'exercice.

L'application du nouveau règlement de l'ANC n° 2015-06 a confirmé la durée d'utilisation non limitée des fonds commerciaux et des malis techniques, et la société a opté pour le maintien des affectations extracomptables antérieures des malis techniques existant au 1^{er} janvier 2016 (soit en totalité en fonds commercial).

la mise en œuvre des tests de dépréciation sur les fonds commerciaux décrits en note 1.2 n'a pas conduit à constater de dépréciations sur les exercices présentés.

La mise en œuvre des tests de dépréciation sur les autres actifs incorporels a conduit à déprécier à 100% la valeur nette comptable des brevets et des marques, soit respectivement 1 858 K€ et 126 K€ (cf note 7 résultat exceptionnel).

Les fonds de commerciaux sont testés en effectuant les regroupements, conformément aux règles redéfinies en note 1.2 :

- DOLISOS et l'activité BOIRON,
- SIBOURG, LHF, DOLISOS ANIMALE, et Laboratoire FERRIER.

Comme indiqué en note 1.2, les frais de développement (hors développements de logiciels) sont constatés en charges. Pour information, les frais de recherche et développement constatés en charges s'élèvent à 2 938 K€ en 2019 contre 3 169 K€ en 2018.

NOTE 9 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	31/12/2018	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2019
Terrains et agencements ⁽¹⁾	43 042	1849	- 1	691	45 581
Constructions et agencements ⁽²⁾	191 739	2 756	-2 845	4 702	196 351
Matériel et outillage ⁽³⁾	136 569	7 164	-5 163	3 590	142 162
Autres immobilisations corporelles ⁽⁴⁾	22 493	889	-1790	- 35	21556
En-cours et acomptes ⁽⁵⁾	12 810	6 070		-9 332	9 547
IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES	406 652	18 728	-9 799	- 384	4 15 197
<u>Amortissements et provisions :</u>					
Terrains et agencements	-15 493	-1941	1		-17 433
Constructions et agencements	-111 740	-9 637	2 819		-118 558
Matériel et outillage	-83 420	-8 977	4 738		-87 658
Autres immobilisations corporelles	-19 386	-1 113	1 778		-18 721
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	-230 039	-21 667	9 337	0	-242 370
IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES	176 613	-2 939	- 462	- 384	172 827

(1) L'augmentation est relative à l'aménagement du terrain des Olmes voiries et terrassement : 1 451 K€ et celui de Lille pour 782 K€.

(2) Les acquisitions sont principalement relatives à la mise en service des bâtiments sur le site des Olmes pour 1 052 K€, du nouvel établissement de Lille 4 386 K€, du réaménagement des bâtiments administratifs de Ste Foy Les Lyon pour 310 K€.

La diminution concerne les réaménagements de Ste Foy (administratifs et Teintures mères) pour 2691 K€.

(3) Des investissements de matériels ont été réalisés principalement sur les sites de production de Montévrain pour un montant de 3 976 K€ (ligne de production : ensacheuse, encartonneuse...). La diminution concerne les sorties liées aux différents inventaires physiques de 2018 et 2019.

(4) Les autres immobilisations concernent principalement le matériel informatique avec + 343 K€ d'acquisition et - 1 790 K€ de sorties.

(5) L'augmentation concerne essentiellement le nouvel établissement de Ste Foy : 2 535 K€ et différents projets industriels sur Messimy pour 2 734 K€. Les immobilisations en cours au 31 décembre 2019 devraient être mises en service courant 2020.

La diminution des immobilisations en cours est essentiellement liée à la mise en service de l'établissement de Lille - 4594 K€, et la mise en service de la ligne de production de Montevrain pour 1 178 K€.

Le montant des factures non encore réglées au titre des investissements au 31 décembre 2019, avec une clause de réserve de propriété, s'élève à 388 K€ hors taxe.

Aucun actif ne faisait l'objet au 31 décembre 2019 de nantissement, de prise de garantie ou de sûreté.

Les évolutions réglementaires défavorables n'ont pas eu d'impact en matière de dépréciation, les valeurs recouvrables des actifs étant très supérieures à leurs valeurs nettes comptables. Pour information, une provision de 84 K€ a été constatée sur les machines Alkantis, (cf note 7).

NOTE 10 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET AUTRES OPERATIONS AVEC DES PARTIES LIEES

	31/12/2018	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2019
Titres de participation ⁽¹⁾	79 447	35 292	-3 214		111 525
Créances rattachées ⁽²⁾	0	692			692
Autres immobilisations financières ⁽³⁾	3 083	5 151	-4 755	-1 184	2 295
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES BRUTES	82 531	41 135	-7 969	-1 184	114 513
Provisions sur titres ⁽⁴⁾	-30 295	-9 868	2 308		-37 856
Provisions sur créances ⁽⁵⁾	- 220		220		0
PROVISIONS	-30 515	-9 868	2 527	0	-37 856
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES NETTES	52 016	31 267	-5 442	-1 184	76 657

- (1) Le détail des titres de participation (brut et net) est donné dans le « tableau des filiales et participations ». Les mouvements en 2019 sont liés aux augmentations de capital par création de titres de BOIRON INC USA 26 385 K€, de BOIRON Pologne 4 697 K€, de BOIRON Hongrie 1 532 K€, BOIRON Inde 1 989 K€ et enfin BOIRON COLOMBIE 689 K€.
La diminution est liée à la liquidation de DOLISOS Italie.
- (2) L'augmentation correspond à un prêt accordé à BOIRON Brésil pour un montant de 692 K€ remboursable in fine en janvier 2020.
- (3) Les mouvements sont essentiellement liés aux achats, ventes, et annulations d'actions auto-détenues. Le montant total des actions auto-détenues (contrat de liquidité) s'élève à la clôture à 2 295 K€ contre 3 083 K€ au 31 décembre 2018.
Une annulation des actions propres par diminution du capital social et des réserves pour un montant de 1 184 K€ a été effectuée au 31 décembre 2019.
La valorisation à la clôture de l'exercice des actions auto-détenues a mis en évidence une plus-value latente de 22 K€.
Des titres FPCI capital santé et Digital health ont été immobilisés pour un montant de 547 K€.
- (4) Les titres ont été évalués à la clôture conformément à la méthode décrite en note 1.4. Un complément de provision a été comptabilisé sur l'exercice à hauteur : 546 K€ BOIRON Medicamentos Homeopaticos au Brésil, 1 687 K€ BOIRON Belgium, 2 098 K€ BOIRON Pologne, 2 505 K€ pour UNDA en Belgique, 682 K€ SPRL Boiron Belgique, 1 050 K€ BOIRON Hongrie, 603 K€ BOIRON Inde, 48 K€ Boiron SA suisse, 563 K€ Boiron Sas en Colombie et Editions SIMILIA pour 22 K€.
La reprise de provision concerne DOLISOS Italie.
Une provision sur les titres immobilisés a été constaté pour un montant de 65 K€.
- (5) Cette diminution de provision sur créances correspond à la reprise de provision sur les actions propres constatée en fin d'année 2018.

NOTE 11 - STOCKS ET EN-COURS

	31/12/2019	31/12/2018
Matières premières et autres approvisionnements	13 452	12 648
En-cours produits semi-ouvrés	12 133	11 733
Produits finis	24 687	24 793
Marchandises	706	509
STOCKS ET EN-COURS BRUTS	50 977	49 683
Provisions pour dépréciation	2 276	1 967
STOCKS ET EN-COURS NETS	48 701	47 716

NOTE 12 - ECHEANCIER DES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

La ventilation des créances et comptes de régularisation actif bruts est la suivante :

	31/12/2019	Montant à moins d'un an	Montant à plus d'un an	31/12/2018
Créances rattachées à des participations ⁽¹⁾	692	692	0	0
Prêts	411	29	382	413
Autres immobilisations financières ⁽²⁾	1 885	23	1 861	2 670
Avances et acomptes fournisseurs	1 222	1 222	0	1 531
Clients douteux ou litigieux ⁽³⁾	758	758	0	882
Créances clients	56 407	56 407	0	75 148
Personnel et comptes rattachés	45	45	0	56
Organismes sociaux	0			0
État, impôts et taxes ⁽⁴⁾	15 866	15 552	314	14 786
Groupe et associés ⁽⁵⁾	957	0	957	0
Débiteurs divers ⁽⁶⁾	1 930	1 606	324	2 437
Charges constatées d'avance ⁽⁷⁾	2 916	2 916	0	2 659
MONTANT TOTAL	83 088	79 250	3 838	100 582

- (1) La créance rattachée à des participations au 31 décembre s'élève à 692 K€, elle correspond au prêt in fine accordé à Boiron Brésil à échéance en janvier 2020.
- (2) La part à plus d'un an des autres immobilisations financières est relative principalement aux actions auto-détenues pour 1 215 K€.
- (3) Les clients douteux et litigieux sont provisionnés à hauteur de 544 K€ en 2019 et 622 K€ en 2018.
- (4) La baisse des créances clients concerne les créances Intra-Groupe.

- (5) Les créances auprès de l'Etat sont constituées essentiellement de créances en matière de TVA (6 179 K€), et d'une créance de 8 256 K€ sur l'impôt sur les sociétés 2019 à la suite d'acomptes versés excédentaires.
- (6) Compte courant de Unda en Belgique.
- (7) Il s'agit principalement du remboursement à recevoir du fonds de couverture Indemnités de Départ à la Retraite (IDR) Cardif pour 769 K€ (IDR versées sur décembre 2019) et des Rabais Remises et Ristournes fournisseurs à recevoir pour 903 K€.
- (8) Les charges constatées d'avance sont constituées uniquement de charges d'exploitation.

Produits à recevoir inclus dans les postes :

	31/12/2019	31/12/2018
Etat, impôts et taxes ⁽¹⁾		2 974
Débiteurs divers ⁽²⁾	932	1 794
MONTANT TOTAL	932	4 768

- (1) Le produit à recevoir de l'Etat est relatif au Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi, il n'existe plus en 2019 le montant s'élevait à 2 974 K€ en 2018.
- (2) Il s'agit principalement des rabais, remises et ristournes fournisseurs pour 903 K€.

NOTE 13 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES

	31/12/2019	31/12/2018
Valeurs mobilières de placement	3	879
Disponibilités	209 770	228 244
- Comptes bancaires	119 300	114 965
- Dépôts à terme	80 000	90 000
- Avances compte courant Filiales	9 879	23 176
- Autres	591	103
MONTANT BRUT	209 773	229 123
Provisions pour dépréciation		
MONTANT NET	209 773	229 123

Les valeurs mobilières de placement sont des produits mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentant pas de risque significatif de perte de valeur : OPCVM monétaires en euros ou placements équivalents (certificats de dépôts, comptes à terme...).

NOTE 14 - MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

	31/12/2018	Affectation du résultat 2018 ⁽²⁾	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2019
Capital ⁽¹⁾	17 566				20	17 545
Primes d'émission et de conversion	79 876					79 876
Réserve légale	2 201					2 201
Autres réserves ⁽¹⁾	295 743	38 000			1 164	332 579
Réserve PVLVT	0					0
Report à nouveau	35 163	108	86			35 358
Résultat	63 578	-63 578	37 941			37 941
Subventions d'investissements	0					0
Provisions réglementées	35 681		6 852	4 509		38 024
. Provision pour hausse des prix	496		147	12		530
. Amortissements dérogatoires ⁽²⁾	35 186		6 705	4 397		37 494
CAPITAUX PROPRES	529 808	-25 470	44 879	4 509	1 184	543 525

- (1) Le capital social est composé de 17 545 408 actions d'un euro. La diminution du capital et des autres réserves est liée à la réduction de capital par annulation de 20 152 actions propres .
Le montant total des dividendes versés en 2019 s'élève à 25 470 K€ (31 064 K€ en 2018).
- (2) Les amortissements dérogatoires sont constatés selon les dispositions décrites en note 1.3. L'impact des amortissements dérogatoires sur la fiscalité latente est reporté en note 17.

NOTE 15 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	31/12/2018	Dotations	Reprises Provisions utilisées	Reprises Provisions non utilisées	31/12/2019
Exploitation	12 024	4 293	-3 851	- 170	12 296
. Provisions pour risques	162	0		- 61	101
. Provisions pour retours	2 597	2 196	-2 597		2 196
. Provisions pour médailles du travail	6 772	1593	- 655		7 710
. Provisions pour IDR	1090		- 179		911
. Provisions pour litiges	1404	504	- 420	- 110	1379
Financier	270	86	- 270	0	86
. Provisions pour perte de change	270	86	- 270		86
Exceptionnel	835	228	- 358	- 191	514
. Provisions pour risques	0				0
. Provisions pour charges	835	228	- 358	- 191	514
Impôts	9 248	0		-1262	7 986
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	22 377	4 607	-4 478	-1623	20 882

15.1 - PROVISIONS POUR RETOURS

Les provisions pour retours sont calculées, d'une part sur des bases statistiques qui s'appuient sur l'historique des retours des exercices précédents et d'autre part, sur la base de connaissance d'événements portant à considérer qu'il y aura lieu de réaliser des retours exceptionnels.

Au 31 décembre 2019, les provisions pour retours s'élèvent à 2 196 K€. La baisse du taux de retours sur les trois dernières années a entraîné la comptabilisation d'une reprise de provision nette de 402 K€ sur l'exercice 2019.

15.2 - PROVISIONS POUR MEDAILLES DU TRAVAIL

Une gratification équivalente à un mois de salaire est versée aux salariés à l'occasion de la remise de leur(s) médaille(s) du travail. Celles-ci sont accordées au terme de vingt, trente, trente-cinq et quarante années de travail sous condition d'une durée minimum de quinze années d'ancienneté.

Les provisions pour médailles du travail sont déterminées par un actuairer, sur la base d'un calcul actuariel en fonction des conditions d'octroi prévues par les accords d'entreprise en vigueur. Pour déterminer la valeur actualisée de cette obligation, la société utilise la méthode des unités de crédit projetées. La valorisation est effectuée à chaque clôture et tient compte notamment de différents hypothèses actuarielles telles que l'ancienneté, l'espérance de vie, le taux de rotation du personnel par catégorie et le taux d'actualisation. Les hypothèses actuarielles retenues sont détaillées en note 19.2. Les écarts actuariels et l'incidence des changements de régime sont constatés immédiatement en résultat.

L'engagement correspondant comptabilisé dans les comptes sociaux au 31 décembre 2019 s'élève à 7 710 K€ contre 6 772 K€ en 2018. La variation s'explique principalement par la charge courante de l'exercice (Interest Cost et Service Cost) de 551 K€, et la reprise liée aux prestations payées sur l'exercice à hauteur de 654 K€. Les écarts actuariels en 2019 s'élèvent à 1 042 K€. Cet écart s'explique par le changement de méthodologie sur le calcul du prorata. La valeur actuelle des prestations futures (VAPF) est calculée linéairement entre l'ancienneté acquise et l'ancienneté à la date de la prestation. L'année dernière le prorata de la VAPF pour le calcul de l'engagement était calculé sur la base des droits théoriquement acquis.

15.3 - PROVISIONS POUR LITIGES

Les provisions pour litiges portent sur les litiges avec des salariés : 1 379 K€.

Un différend commercial nous oppose à la société auprès de laquelle nous avons acquis les marques et brevets du dispositif médical relatif à une compresse stérile à effet refroidissant appelée « Alkantis Ice Stérile ». Aucune provision pour litiges n'a été constatée au 31 décembre 2019.

15.4 - PROVISIONS POUR INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

L'entreprise a recours à un actuair pour l'actualisation de ses engagements.

Les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés (cf. note 19), à l'exception de la provision apportée dans le cadre de la fusion de DOLISOS en 2005. Le montant de la provision (3 702 K€ à l'origine) a été figé, conformément à la réglementation et repris en résultat lors du départ des salariés. Le montant de la provision résiduelle s'élève à 911 K€ au 31 décembre 2019 contre 1 090 K€ au 31 décembre 2018 (cf. note 19).

15.5 - PROVISIONS POUR IMPOTS

Les provisions pour risques et litiges intègrent une provision de 7 986 K€ au titre du contrôle fiscal dont BOIRON société mère a fait l'objet sur les exercices 2015 et 2016. Cette provision avait été constatée en 2018 pour 9 248 K€ à la suite de la réception d'une proposition de redressement interruptive de prescription au titre de l'exercice 2015. Elle a été reprise à hauteur de 1 262 K€, après réception de la réponse de l'Administration fiscale fin 2019. La provision couvre les exercices 2015 et 2016.

NOTE 16 - EMPRUNTS ET DETTES

	31/12/2019	Montant à moins d'un an	Montant à plus d'un an et à moins de 5 ans	31/12/2018
Établissements de crédit ⁽¹⁾	14 565	14 565	0	8 663
Emprunts et dettes diverses ⁽²⁾	4 560	5	4 555	4 240
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 089	34 089	0	42 770
Dettes fiscales et sociales ⁽³⁾	48 067	48 067	0	64 763
. Personnel et comptes rattachés	26 809	26 809	0	35 680
. Sécurité sociale et autres organismes sociaux	16 594	16 594	0	22 753
. Impôt bénéfices		0	0	
. Taxe sur la Valeur Ajoutée	28	28	0	46
. Obligations cautionnées		0	0	
. Autres impôts	4 637	4 637	0	6 284
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés ⁽⁴⁾	4 596	4 596	0	6 896
Autres dettes ⁽⁵⁾	3 313	3 313	0	9 124
Produits constatés d'avance	199	199	0	1 250
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES	109 390	104 835	4 555	137 706

(1) Il s'agit principalement des excédents de trésorerie des filiales remontés via la centralisation de trésorerie (14 511 K€).

(2) La part à plus d'un an de ce poste est principalement relative à la participation des salariés.

(3) La baisse des dettes fournisseurs s'explique par une campagne de règlement fin décembre 2019 contre début janvier l'année précédente.

(4) La diminution de ce poste provient principalement de la baisse de la participation et de l'intéressement sur 2019 avec un impact chargé (forfait social) de 8 907 K€, baisse également des charges sociales (décalage de paiement de la gratification sur novembre contre décembre en 2018).

(5) Diminution des dettes sur immobilisations de 2 300 K€.

(6) Les autres dettes concernent les remises à accorder aux groupements et pharmaciens (1 335 K€ en 2019 contre 1 281 K€ en 2018).

La variation importante par rapport à 2018 provient des clients créditeurs Groupe pour un montant de 7 161 K€ en 2018 contre 1 675 K€ en 2019.

Charges à payer incluses dans les postes suivants :

	31/12/2019	31/12/2018
Emprunts et dettes diverses	24	35
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 209	21966
Dettes fiscales et sociales ⁽¹⁾	39 208	51846
Dettes fournisseurs d'immobilisations et comptes rattachés	2 575	2 895
Autres dettes	1514	1494
MONTANT TOTAL	63 530	78 237

(1) Les charges à payer liées aux dettes fiscales s'élevèrent à 3 913 K€ en 2019 contre 6 058 K€ en 2018, baisse des taxes pharmaceutiques et des taxes sur les salaires (refonte de la formation continue).

Les charges à payer liées aux dettes sociales représentent 35 295 K€ en 2019 contre 45 788 K€ en 2018, impact de la baisse de la participation et Intéressement.

NOTE 17 - SITUATION FISCALE LATENTE

	31/12/2019	31/12/2018
Provisions réglementées :		
. Provisions pour hausse des prix	- 145	- 139
. Amortissements dérogatoires	-10 059	-9 535
Indemnités Départs Retraite Dolisos	- 314	
CHARGES FISCALES LATENTES	-10 518	-9 674
Charges non déductibles temporairement :		
. Participation des salariés	1087	2 483
. Contribution sociale de solidarité des sociétés	122	147
. Provision pour impôt	0	2 869
. Autres provisions	171	316
GAINS FISCAUX LATENTS	1 381	5 815
RESULTAT FISCAL LATENT	-9 137	-3 859

La situation fiscale latente est calculée au 31 décembre 2019 en utilisant les taux d'impôt futurs tels que définis dans le tableau suivant :

2019	2020	2021	2022 et après
34,43%	32,02%	28,41%	25,83%

Les impôts différés ne sont pas constatés dans les comptes sociaux, à l'exception de l'impôt différé sur l'engagement de retraite DOLISOS comptabilisé dans les comptes sociaux dans le cadre de la fusion pour un montant de 314 K€ (cf. note 15.4).

NOTE 18 - INCIDENCE DES EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES SUR LES CAPITAUX PROPRES ET SUR LE RESULTAT NET

	31/12/2019	31/12/2018
Capitaux propres	543 525	529 808
Provision amortissements Dérogatoire	-37 494	-35 186
Provision pour hausse des prix	- 530	- 496
Effet fiscal des amortissements dérogatoires (32,02%)	10 059	9 535
Effet fiscal de la provision pour hausse des prix (32,02%)	145	139
CAPITAUX PROPRES HORS ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES	515 704	503 801
Résultat net	37 941	63 578
Impact dotation provision hausse des prix	147	94
Impact reprise provision hausse des prix	- 112	- 141
Impact dotation aux amortissements dérogatoires	6 705	6 834
Impact reprise aux amortissements dérogatoires	-4 397	-3 433
Impact fiscal dotation provision hausse des prix	- 47	- 30
Impact fiscal reprise provision hausse des prix	36	45
Impact fiscal dotation aux amortissements dérogatoires	-2 147	-2 188
Impact fiscal reprise aux amortissements dérogatoires	1408	1099
RÉSULTAT NET HORS ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES	39 534	65 857

NOTE 19 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

19.1 - ENGAGEMENTS LIES AUX OPERATIONS DE CROISSANCE EXTERNE (ACQUISITIONS, CESSIONS) ET AUTRES ACQUISITIONS D'ACTIFS

Les engagements hors bilan liés aux acquisitions d'actifs isolés concernent l'acquisition des marques et brevets de la société ALKANTIS. Le prix de cette acquisition en 2017, financée sur fonds propres, était de 2 495 K€. Un complément de prix est prévu au contrat :

- en 2023, de 10 % du chiffre d'affaires net de remises excédant 10 millions d'euros réalisé en 2022 sur ce produit, avec un plafond de complément de prix de 2 millions d'euros ;
- en 2028, de 10 % du chiffre d'affaires net de remises excédant 20 millions d'euros réalisé en 2027 sur ce produit, avec un plafond de complément de prix de 4 millions d'euros.

La société n'a pas réalisé à ce jour de chiffre d'affaires, les procédures réglementaires étant en cours. N'envisageant pas d'encaissements futurs avant plusieurs années, aucun montant n'a été comptabilisé au titre de ce complément de prix car les conditions de comptabilisation ne sont pas remplies à la clôture. Rappel : les actifs liés à Alkantis ont été provisionnés à 100% (soit une dépréciation de 2 069 K€ constatée en résultat exceptionnel).

19.2 - ENGAGEMENTS SOCIAUX – PRINCIPALES HYPOTHESES ACTUARIELLES

	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Taux d'actualisation	0,9%	1,8%	1,7%
Revalorisations annuelles des salaires ⁽¹⁾	1,8%	2,0%	2,0%
Taux de charges sociales cadre	52,7%	46,6%	50,0%
Taux de charges sociales non cadre	44,5%	46,6%	50,0%

(1) Hors augmentations différenciées par tranche d'âge

19.3 - ENGAGEMENTS SOCIAUX – INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE

	31/12/2019	31/12/2018
Valeur actuelle	54 825	55 165
Montant comptabilisé (cf. note 15)	- 911	-1090
Engagements de retraite	53 914	54 076
Juste valeur du fonds BNP ⁽¹⁾	-26 153	-27 733
ENGAGEMENTS NETS NON COMPTABILISÉS	27 761	26 343

⁽¹⁾ Les cotisations versées en 2019 s'élèvent à 0 K€ (également 0 K€ en 2018). C'est la BNP qui est le porteur du fonds.

La valeur actuelle probable des droits acquis a été estimée selon la méthode des unités de crédit projetées conformément à la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.

L'évaluation actuarielle des engagements liés aux indemnités de départ à la retraite a été réalisée en application de l'accord de branche étendu le 19 janvier 2004 et tient compte des lois de financement de la Sécurité Sociale votées entre 2007 et 2015. Conformément à ces dispositions, le calcul de l'engagement est effectué pour l'ensemble des salariés en retenant une hypothèse de départ à la retraite à l'initiative du salarié et une prise en compte de l'obligation des droits au prorata des droits acquis. En 2019, nous avons changé de méthodologie sur le calcul du prorata, avec un calcul linéaire entre l'ancienneté acquise et l'ancienneté à la date de la prestation contrairement aux années précédentes où l'engagement était calculé sur la base des droits théoriquement acquis.

Pour information, la variation des écarts actuariels nets (soit -1 329 K€ en 2019, contre -4 039 K€ en 2018), est liée à l'impact net entre d'une part la forte diminution du taux d'actualisation, et d'autre part à la révision de certains paramètres actuariels (taux de turn-over, prorata,..), et autres écarts actuariels positifs sur la juste valeur du fonds.

Aucune cotisation n'a été versée au fonds en 2019. La diminution de la juste valeur du fonds en 2019 tient compte principalement du remboursement des indemnités versées pour 3 529 K€.

Aucune modification de régime n'est intervenue en 2019 (idem 2018).

19.4 - ENGAGEMENTS SOCIAUX - ACCORD DE PREPARATION A LA RETRAITE

	31/12/2019	31/12/2018
Valeur actuelle	71040	73 160
ENGAGEMENTS NETS NON COMPTABILISÉS	71040	73 160

En créant, dès 1976, un régime facultatif de préparation à la retraite, BOIRON a affirmé sa volonté de faciliter le passage de l'activité salariée vers la retraite, par le biais d'une réduction progressive du temps de travail, sans diminution de salaire.

Le groupe n'a pas externalisé le financement de L'APR.

Les salariés et l'entreprise ont confirmé leur intérêt vis à vis de cette période de transition offerte au moment de ce changement important dans les rythmes de vie, tant pour quitter progressivement des emplois à forte pénibilité que pour faciliter la transmission du savoir-faire des salariés en préparation à la retraite. Cet accord a permis également à l'entreprise de disposer d'une information précieuse quant à la date de départ des salariés bénéficiaires de ce régime et par conséquent, d'organiser des remplacements.

Tous les trois ans, le régime fait l'objet d'un réexamen par les partenaires sociaux dans l'application de ses modalités. La dernière révision date de mars 2015.

Les principales modalités sont les suivantes :

- Le régime de préparation à la retraite permet de disposer de temps libre et de réduire progressivement le temps de travail, facilitant ainsi le passage de l'activité vers la retraite sans diminution de salaire.
- Les salariés bénéficiaires de cet accord sont les salariés qui terminent leur carrière au sein de la société BOIRON, et quittent les effectifs, dans le cadre d'un départ ou d'une mise à la retraite et qui ont au minimum dix ans d'ancienneté à la date de départ administrative à la retraite.
- Les salariés bénéficiaires ont la possibilité d'intégrer le dispositif de préparation à la retraite au maximum quatre ans avant l'âge auquel ils pourront prétendre à la liquidation de leur pension de vieillesse du régime général et au minimum trois ans avant cette date.
- Le capital temps de préparation à la retraite est de 1 638 heures ou 468 demi-journées pour un salarié à temps complet et ayant au moins vingt-cinq ans d'ancienneté. Pour les personnes en temps partiel et ayant moins de vingt-cinq ans d'ancienneté, ces 1 638 heures ou 468 demi-journées sont proratisées.
- Cette réduction du temps de travail s'appliquera sur le temps de travail en vigueur au moment de l'entrée dans le mécanisme de préparation à la retraite.
- Des grilles prédéterminées de choix de réductions sont proposées aux salariés pour organiser cette réduction de temps de travail, tenant compte des différentes conditions requises.

Pour information, la variation des écarts actuariels nets (soit -608 K€ en 2019, contre -6 094 K€ en 2018), est liée à l'impact net entre d'une part la forte diminution du taux d'actualisation, et d'autre part à la révision de certains paramètres actuariels (taux de turn-over, prorata,...).

Les prestations payées s'élèvent à 4 612 K€ en 2019, contre 4 454 K€ en 2018.

19.5 - AUTRES ENGAGEMENTS

Engagements donnés :

	31/12/2019	à moins d'1an	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans	31/12/2018
Cautions bancaires	572	572			
Cautions sur locations immobilières	87	20	67		86
Cautions fiscales et douanières	822			822	822
Contrat de prêt filiale russe					
Instrument sur devises	469	469			
MONTANT ENGAGEMENTS DONNÉS	1950	1061	67	822	908

Les cautions bancaires (572 K€ au profit de la Russie) et cautions sur locations ont été données principalement pour des filiales.

Les engagements indiqués pour les instruments sur devises sont valorisés au cours à terme (Cf note 1.8 sur la valorisation des instruments de couverture).

Au 31 décembre 2019, il n'existe pas de clause pouvant déboucher sur d'autres engagements à l'exception de ceux présentés.

Engagements reçus :

	31/12/2019	à moins d'1an	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans	31/12/2018
Garanties immobilières	453	449	3		1275
Ligne de crédit bancaire					
Instrument sur devises	16.476	16.476			42.212
MONTANT ENGAGEMENTS REÇUS	16.928	16.925	3	0	43.487

Les garanties immobilières sont données aux filiales.

Les engagements indiqués pour les instruments sur devises sont valorisés au cours à terme (Cf note 1.8 sur la valorisation des instruments de couverture).

Instrument sur devises :

Le groupe BOIRON est exposé à deux types de risque de change :

- un risque de change patrimonial qui provient des participations de BOIRON dans les filiales étrangères. Ce risque est évalué mais ne fait pas l'objet d'une gestion spécifique dans la mesure où ces participations sont détenues sur un horizon à long terme,
- un risque de change sur transactions qui provient des opérations commerciales et financières effectuées dans des devises différentes de l'euro, qui est la devise de référence du groupe.

Le risque de change sur transactions provient principalement :

- des ventes réalisées en devises locales,
- des besoins de financement de certaines filiales,
- des dividendes en devises versés par les filiales.

Le risque de change sur transactions fait l'objet de couvertures afin de protéger le résultat du groupe contre des variations défavorables des cours des monnaies étrangères contre euro. Ces couvertures sont cependant flexibles et mises en place progressivement, afin de pouvoir profiter également en partie des évolutions favorables.

Les opérations de couverture portent essentiellement sur des couvertures de juste valeur. Leur échéance est inférieure à un an.

Les opérations de couverture sont réalisées sur la base des factures émises.

Les opérations de couverture autorisées sont : les prêts et emprunts en monnaies étrangères, le change comptant ou à terme, les options de change, avec une durée maximale de douze mois.

Les principaux actifs et passifs commerciaux en devises dans les comptes de BOIRON se décomposent comme suit, au 31 décembre 2019 :

Le tableau suivant présente ces instruments pour les contrats de terme (il n'existe pas d'options de change) et pour les principales devises concernées, pour 2019 et 2018.

Instruments dérivés		31/12/2019			31/12/2019			31/12/2018			31/12/2018		
		Couverture commerciales de juste valeur			Couvertures de comptes courants de trésorerie bancaire			Couverture commerciales de juste valeur			Couvertures de comptes courants de trésorerie bancaire		
Devise	Type de contrat	Notionnel (en KDevises)	Notionnel (en K€)	Juste Valeur (en K€)	Notionnel (en KDevises)	Notionnel (en K€)	Juste Valeur (en K€)	Notionnel (en KDevises)	Notionnel (en K€)	Juste Valeur (en K€)	Notionnel (en KDevises)	Notionnel (en K€)	Juste Valeur (en K€)
Dollar américain	Contrats à terme				(10 000)	(8 902)	109	(19 400)	(17 047)	19	(15 500)	(13 620)	33
Dollar canadien	Contrats à terme										(1000)	(671)	9
Forint hongrois	Contrats à terme										(150 000)	(464)	(3)
Leu roumain	Contrats à terme				(28 000)	(5 854)	(12)	(9 000)	(1901)	1	(20 000)	5	(7)
Zloty polonais	Contrats à terme				(7 000)	(1644)	(17)				(19 000)	(4 471)	16
Couronne tchèque	Contrats à terme				2 000	472	3						
Real brésilien	Contrats à terme				(3 000)	(664)	3						
TOTAL GENERAL		0	0		(16 592)	86		(18 948)		20		(19 222)	48

Cf note 1.8 sur la valorisation des instruments de couverture : La juste valeur est enregistrée dans les comptes, les couvertures sont valorisées au cours de clôture.

NOTE 20 - EVENEMENTS POST CLOTURE

1. Projet de réorganisation en France

Le 11 mars 2020, les Laboratoires Boiron, entreprise française leader mondial du médicament homéopathique, ont annoncé un projet majeur de réorganisation en France.

Depuis deux ans, les attaques virulentes, injustifiées et répétées contre l'homéopathie en France, pèsent lourdement sur notre entreprise qui voit son activité et ses résultats économiques reculer fortement.

Alors que notre production est 100 % française et que nous y réalisons 56 % de notre chiffre d'affaires, la décision brutale du ministère des solidarités et de la santé de dérembourser les médicaments homéopathiques au 1er janvier 2021, constitue une véritable rupture qui conduit notre entreprise à annoncer le projet de réorganisation suivant :

- L'arrêt du site de production de Montrichard près de Tours,
- La fermeture de 12 établissements de préparation-distribution sur les 27 que nous avons en France : Avignon, Belfort, Brest, Grenoble, Limoges, Niort, Paris-Bois d'Arcy, Paris-Ivry, Pau, Rouen, Strasbourg et Toulon,
- Le redimensionnement des équipes de production et de préparation-distribution sur les sites conservés,
- La réorganisation des équipes commerciales.

Ce plan entraînerait la suppression de 646 postes et la création de 134 postes.

Nous ferons tout pour limiter l'impact social de ce projet de réorganisation dans le respect de l'héritage social qui est le nôtre.

Cette organisation projetée devra permettre de préserver notre qualité de service aux professionnels de santé et aux patients.

Compte tenu de l'impossibilité, à la date de l'arrêté des comptes, de réaliser un chiffrage des impacts financiers de ce projet de réorganisation, les comptes au 31 décembre 2019 n'en intègrent aucun impact.

2. Impact du Covid-19

Sur la base de la situation à ce jour, nous n'identifions pas, à la date d'arrêté des comptes, d'impact significatif du COVID-19 sur nos activités.

NOTE 21 - AUTRES INFORMATIONS

BOIRON, en tant que société tête de groupe, établit des comptes consolidés. Elle est elle-même consolidée par intégration globale dans les comptes de SODEVA, holding familiale.

Pays	Dénomination sociale	Devise	Capital KDev	Capitaux propres hors titres détenus			Prêts et avances consentis en K€	Cautions et avals reçus en K€	Taux moyen de l'exercice	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
				Capital y compris résultat avant affectation des résultats KDev	brute	nette						
Filiales (> de 50% de capital détenu par la société)												
Italie	LABORATOIRES BOIRON	1000 Euro	2 500	9 689	624	624	5 727		35 138	541	250	
Etats-Unis	BOIRON USA	1000 USD	33 588	- 11	29 837	29 837	3 072		0	9	352	
Espagne	BOIRON SOCIEDAD IBERICA DE HOMEOPATIA	1000 Euro	1 099	1 412	2 295	2 295	60		13 801	- 810		
Canada	BOIRON CANADA	1000 CAD	2 395	983	1 614	1 614	23		17 097	286	32	
Allemagne	BOIRON	1000 Euro	511	- 650	517	0			-	- 3	-	
Belgique	UNDA	1000 Euro	5 356	- 9 212	7 127	0	957		4 926	- 5 552		
France	BOIRON CARAIBES	1000 Euro	1 660	1 782	1 898	1 898	2 526		6 925	498	298	
France	C.D.F.H.	1000 Euro	8	210	8	8	156		817	- 74	-	
Rep.Tcheque	BOIRON CZ	1000 CZK	3 600	5 616	99	99	975		170 435	4 720		
Slovaquie	BOIRON SK	1000 Euro	406	228	390	390	267		2 349	- 102		
Pologne	BOIRON SP	1000 PLN	30 099	- 17 308	7 320	2 961	1 052	67	23 936	- 9 183		
Roumanie	BOIRON RO	1000 RON	80	4 815	43	43	4 293		41 317	225		
Tunisie	BOIRON TN	1000 TND	105	1 464	84	84			5 930	178		
Hongrie	BOIRON	1000 HUF	790 000	- 623 402	2 492	482	109		872 538	- 309 907		
Bulgarie	BOIRON BG	1000 BGN	650	1 698	332	332			4 860	203		
Russie	BOIRON	1000 RUB	827 000	932 550	13 775	13 775	572		2 001 594	139 838	397	
Bésil	BOIRON MEDICAMENTOS HOMEOPATICOS	1000 BRL	57 812	- 45 612	18 404	2 699			24 532	- 2 222		
Belgique	BOIRON BELGIUM	1000 Euro	3 650	- 3 208	3 650	552	117		-	- 1 357	-	
France	BOIRON	1000 Euro	555	1 148	555	555	1 591		5 282	334	200	
Suisse	BOIRON	1000 CHF	1 900	- 195	2 505	1 572	1 027		4 238	- 121	-	
France	LES EDITIONS SIMILIA	1000 Euro	43	165	752	202	206		119	- 21	-	
Portugal	BOIRON	1000 Euro	400	258	400	400	934		4 255	- 179		
Belgique	BOIRON	1000 Euro	11 019	- 3 849	11 019	10 047	1 899		16 855	- 1 378		
France	C.E.D.H.	1000 Euro	508	219	566	260			3 720	50		
Inde	BOIRON LABORATORIES	1000 INR	310 005	- 147 729	3 980	2 023	20		22 001	- 46 614		
Colombie	BOIRON SAS	1000 COP	4 500 000	- 1 917 404	1 241	678			195 574	- 18 486 655		
TOTAUX			111 525	73 734	10 835	14 415	659		34 78 239	- 20 79 206	15 29	